

L'ASN et la Société Française de Physique Médicale (SFPM) formalisent leur coopération dans le domaine de la physique médicale

Paris, le 02 Mars 2011

Note d'information



président de la SFPM

Jean-Christophe Niel, Directeur Général de l'ASN et Dominique Le Du,

Jean-Christophe Niel, Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire et Dominique Le Du, président de la Société Française de Physique Médicale (SFPM), ont signé, le 24 février 2011, un accord-cadre de coopération dans le domaine de la physique médicale.

La signature de cet accord formalise la coopération entre les deux institutions. Il vise à faciliter l'exercice de leurs missions respectives et à réaliser des actions communes ou complémentaires dans le domaine de la physique médicale.

L'accord cadre porte sur :

- l'élaboration de la réglementation relative à la radioprotection : la SFPM sera consultée pour l'élaboration de décisions techniques de l'ASN relatives à la conception, l'exploitation et la maintenance des installations de radiothérapie externe, de curiethérapie et de médecine nucléaire ;
- l'élaboration d'outils d'aide à la mise en œuvre de la réglementation : un travail commun ASN/SFPM devra permettre la publication d'un guide pour la rédaction d'un plan d'organisation de la physique médicale (POPM) au cours de l'année 2011 ;
- les effectifs en physique médicale dans les services d'imagerie médicale : il sera constitué un groupe de travail ASN/SFPM sur l'identification des tâches des physiciens médicaux en imagerie et leurs conditions d'intervention ;
- le retour d'expérience sur les événements significatifs en radioprotection dans le domaine de la radiothérapie: le premier numéro d'un bulletin élaboré conjointement par l'ASN et les sociétés savantes impliquées en radiothérapie (SFRO, SFPM, AFPPE), publié deux fois par an, doit paraître au cours du premier trimestre 2011.